



Liste de vérifications

Utilisez cette liste pratique pour vous rappeler les étapes importantes :

- Obtenez des noms d'entrepreneurs auprès de votre entourage.
- Posez des questions aux entrepreneurs.
- Communiquez avec les clients des entrepreneurs donnés à titre de référence.
- Sélectionnez des entrepreneurs pour qu'ils vous présentent des soumissions et fournissez-leur la même information.
- Procurez-vous un permis de construire si la municipalité l'exige, ou demandez à l'entrepreneur de s'en charger pour vous.
- Renseignez-vous auprès du gouvernement provincial sur les règlements et exigences en vigueur relativement aux privilèges.
- Téléphonnez à votre compagnie d'assurance pour savoir si votre police couvre les risques liés à la construction.
- Vérifiez si l'entrepreneur possède une assurance responsabilité civile exploitation.
- Vérifiez si l'entrepreneur possède une assurance contre les accidents du travail.
- Exigez un contrat écrit – ne faites pas affaire avec quelqu'un qui refuse de vous en fournir un.
- Lisez les détails du contrat afin d'être certain qu'il renferme ce sur quoi vous vous êtes entendus.
- Assurez-vous que le contrat prévoit une garantie claire.
- Signez-le et faites-le signer par votre entrepreneur.
- Conservez les reçus de tous les paiements que vous faites.
- Consignez par écrit tous les changements effectués après la signature du contrat.
- Déposez sans délai toute réclamation relative à la garantie.

